



25 01 2023

COLLECTE DES DÉCHETS

On y est !

La REP ou Responsabilité Elargie des Producteurs est effective dans la filière du bâtiment depuis début 2023, ou presque, parce qu'en réalité elle vient d'être repoussée au 1er mai 2023. Néanmoins, tous les fabricants devaient adhérer dès le 1er janvier à un éco-organisme certifié.

En effet la REP impose aux producteurs la responsabilité de gérer la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Pour répondre à cette obligation, les fabricants doivent adhérer à l'éco-organisme de leur choix qui prendra en charge, pour eux, cette responsabilité.

Pourquoi est-elle faite ?

Cette nouvelle filière pour les produits et matériaux de construction du secteur permettra de renforcer le maillage de points de collectes accessibles aux artisans et aux entreprises du Bâtiment, d'éviter les dépôts sauvages et vise à répondre, en partie, à la problématique de la production de déchets du Bâtiment.

EDILTECO[®] a choisi d'adhérer, sous contribution financière, à Valobat, un éco-organisme créé par des acteurs du bâtiment pour les acteurs du bâtiment. Ainsi Valobat offre aux détenteurs de déchets de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, un service de points de collecte pour la reprise, sans frais, des flux de déchets collectés séparément. Valobat a également pour mission de gérer et valoriser la fin de vie des déchets.